



Démarche pour une demande de CNF

Par **kelly_manjaro**, le **31/01/2016** à **16:35**

Bonjour, rnMon défunt grand père Malgache est admis de plein droit à la qualité de citoyen français.rnAprès une très très longue recherche, je suis actuellement en possession de l'extrait du Journal Officiel dans lequel il a été admis par Décret du 07 Avril 1938. J'ai également une grosse du jugement du TPI d'Antananarivo Madagascar, y afférent (Acte N°428 du 08 Avril 1946).rnAvant d'entamer une nouvelle démarche (demande de CNF), comment savoir si ce Décret est-il abrogé ou non?rnMes remerciements,